



Conseil économique et social

Distr. générale
12 décembre 2002
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-quatrième session

4-7 mars 2003

Point 6 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par domaine : harmonisation
des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès
réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés
dans la Déclaration du Millénaire**

Harmonisation des indicateurs et des rapports relatifs aux progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera ci-après, comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-troisième session^a, un rapport exposant la suite donnée aux recommandations du groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de développement, que la Commission a approuvées lors de sa trente-troisième session. On y trouvera également exposées les activités consacrées par la Division de statistique de l'ONU à la préparation des données et des analyses nécessaires pour suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

La Commission de statistique est invitée à examiner le mandat proposé pour le comité permanent des indicateurs de développement (voir annexe I) et à formuler des observations sur les activités envisagées par la Division de statistique pour soutenir le suivi des progrès obtenus pour la réalisation des objectifs du Millénaire.

Notes

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24), chap. I.A.*

* E/CN.3/2003/1.



Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Harmonisation et rationalisation des indicateurs de suivi des grandes conférences	4–12	3
A. Historique	4–7	3
B. Suivi des recommandations des Amis de la présidence approuvées par la Commission	8–12	4
III. Rapports sur les progrès obtenus dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire	13–23	6
A. Historique	13–15	6
B. Processus de suivi mondial	16–18	6
C. Améliorer la disponibilité et la qualité des données	19–23	7
IV. Activités futures	24	8
V. Points à débattre	25	9
 <i>Annexes</i>		
I. Projet de mandat du Comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement.		10
II. Liste proposée des membres du Comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement		12

I. Introduction

1. Au cours de l'année écoulée, le travail d'harmonisation et de rationalisation des indicateurs de développement dans le système des Nations Unies a été consacré essentiellement aux indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire. La définition de cet ensemble d'indicateurs a stimulé la concertation engagée entre les institutions des Nations Unies sur des méthodologies communes et la collaboration pour la compilation des statistiques. Le grand atout de cet ensemble d'indicateurs est qu'il offre un point de départ concerté pour le suivi mondial de la poursuite des cibles et des objectifs qui ont désormais été universellement approuvés au plus haut niveau. Pour le suivi plus détaillé, dans divers domaines d'intervention, la spécificité des autres ensembles d'indicateurs de suivi des grandes conférences des Nations Unies garde tout son intérêt. Il est bon de noter à ce propos qu'on s'est efforcé d'aligner dans toute la mesure possible l'ensemble d'indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire sur les ensembles d'indicateurs déjà en place.

2. Les travaux récents de la Division de statistique de l'ONU sur les indicateurs de développement ont été axés sur deux aspects : a) le Conseil économique et social ayant donné pour directive d'harmoniser et de rationaliser les indicateurs de suivi ressortant des grandes conférences des Nations Unies, la Division de statistique a donné suite aux recommandations du groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique, que cette dernière a approuvées à sa trente-troisième session¹; b) la Division a préparé pour le Cabinet du Secrétaire général les statistiques et les analyses nécessaires pour le rapport annuel sur les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs du Millénaire.

3. On trouvera des détails sur l'une et l'autre activité dans les sections II et III du présent rapport. On propose en outre de faire participer le comité consultatif permanent des indicateurs de développement de la Commission de statistique au perfectionnement des métadonnées correspondant aux indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire, jetant ainsi une passerelle entre les deux processus et répondant au souci de coordination des différents ensembles d'indicateurs exprimé par la Commission de statistique à sa trente-troisième session².

II. Harmonisation et rationalisation des indicateurs de suivi des grandes conférences

A. Historique

4. À sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a réaffirmé son intérêt pour la question des indicateurs statistiques de suivi des grandes conférences des Nations Unies tenues dans les années 90. Dans sa résolution 2000/27, il a réaffirmé ses recommandations contenues dans sa résolution antérieure sur les indicateurs (voir résolution 1999/55, sect. II) et a abordé nombre de ses thèmes. Le Conseil a) soulignait la nécessité de renforcer les capacités statistiques; b) demandait un examen technique des indicateurs de suivi des conférences et appelait à en définir un ensemble limité; c) faisait valoir la nécessité d'indicateurs des « moyens d'exécution » ou du « partenariat mondial pour le développement »; et d) encourageait la constitution de réseaux entre institutions diverses. Le Conseil

avait demandé au Secrétaire général d'établir pour sa session de fond de 2002 un rapport sur l'application de la résolution 2000/27.

5. À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique a accepté l'invitation du Conseil économique de servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'examen des indicateurs de suivi et y a vu une excellente occasion de mettre ses compétences spécialisées au service de la concertation en cours sur les indicateurs³. Pour garantir que ces compétences seraient véritablement mises à profit, le Président de la Commission de statistique a nommé un groupe consultatif d'Amis de la présidence, qu'il a chargé de procéder à une évaluation approfondie de tous les indicateurs de suivi des grandes conférences⁴. Conformément au mandat formulé par le Conseil économique et social, le groupe des Amis de la présidence a été prié aussi d'élaborer des recommandations concernant une liste restreinte d'indicateurs et de proposer un mécanisme d'examen statistique pour les indicateurs à l'avenir.

6. Le groupe des Amis de la présidence a soumis son rapport à la Commission à sa trente-troisième session (voir E/CN.3/2002/26). La Commission a examiné ce rapport parallèlement à celui du Secrétaire général sur l'harmonisation des indicateurs de développement (E/CN.3/2002/25) et à un rapport de consultant intitulé « Indicateurs sur les moyens d'exécution ». La Commission a accueilli favorablement le rapport des Amis de la présidence et été particulièrement satisfaite de la large concertation entre États Membres lancée par le groupe. Elle a trouvé satisfaisantes la répartition des indicateurs en une structure à trois niveaux et les évaluations techniques affichées sur le site de la Division de statistique de l'ONU, et approuvé les recommandations avancées dans le rapport. Elle a convenu aussi du fait que dans certains domaines (indicateurs concernant les droits de l'homme et la bonne gouvernance, par exemple), les indicateurs actuellement proposés étaient de nature essentiellement qualitative, et ne se prêtaient donc pas à une évaluation du groupe des Amis de la présidence. Ainsi, au cas où les États Membres s'accorderaient sur l'usage de tels indicateurs, il faudrait encore, du point de vue technique, travailler à préciser les concepts et les méthodes.

7. À partir du rapport des Amis de la présidence et des décisions prises par la Commission à sa trente-troisième session, la Division a établi un rapport à l'intention du Conseil (voir E/2002/53)⁵. Le Conseil économique et social n'a pas encore mené à bien son examen du rapport.

B. Suivi des recommandations des Amis de la présidence approuvées par la Commission

8. Les recommandations avancées dans son rapport par le groupe des Amis de la présidence peuvent être réparties en trois catégories : a) recommandations appelant une activité de la Division de statistique de l'ONU; b) recommandations appelant une activité d'autres parties prenantes; et c) recommandations d'ordre plus général. Pour ces dernières, on peut donner comme exemple la recommandation 16 : « Lorsque la source de données le permet, il faudrait procéder, pour tous les indicateurs, à une analyse faisant apparaître les différences s'établissant entre les hommes et les femmes. » On trouvera dans les deux paragraphes ci-après les activités de suivi des recommandations relevant des deux premières catégories, en particulier de celles que la Commission a privilégiées à sa trente-troisième session.

9. La Commission a approuvé la création d'un comité permanent chargé des indicateurs, dont le secrétariat serait assuré par la Division de statistique (recommandation 6). En collaboration étroite avec le Bureau de la Commission, la Division a élaboré un projet de mandat et une liste de 10 membres du comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement. On les trouvera l'un comme l'autre annexés au présent rapport (annexes I et II). Les 10 pays pressentis ont accepté de siéger au comité.

10. La tâche principale du comité envisagé sera de mettre régulièrement à jour le schéma d'indicateurs figurant dans le rapport des Amis de la présidence, en fonction des prochaines conférences internationales et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, de la définition d'indicateurs dans les institutions internationales et de l'évolution des spécifications techniques (recommandation 1). La liste des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire à utiliser dans les rapports à l'Assemblée générale sur la poursuite de ces objectifs ayant été définitivement arrêtée, elle devra être intégralement incorporée au niveau 1 de la « Hiérarchie des indicateurs statistiques » définie par les Amis de la présidence (E/CN.3/2002/26, tableau 1), avec les notes techniques voulues. Il faudra aussi réfléchir aux conséquences de cette liste pour ce qui est des programmes de renforcement des capacités statistiques à prévoir dans les pays. Il est entendu aussi que l'ensemble d'indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire devra être modulé à court et à plus long terme pour être aligné sur les engagements supplémentaires pris par les États Membres. On débat en ce moment dans les organismes des Nations Unies du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, Mexique, mars 2002) et du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2002). Le comité permanent dont la création est proposée aura à engager une concertation avec les parties prenantes (organismes des Nations Unies, organes intergouvernementaux et experts techniques) afin d'examiner sous l'angle technique les indicateurs déjà arrêtés et ceux qui seront proposés par la suite. Pour le suivi du Sommet de Johannesburg, le point de départ pourrait être la note du Secrétaire général sur le Sommet mondial pour le développement durable et ses conséquences possibles pour les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2003/33).

11. Le comité pourrait aussi réexaminer les métadonnées présentées dans la base de métadonnées sur les indicateurs des Amis de la présidence, hébergée (en anglais) par la Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/indicatorfoc>), et conseiller la Division sur le meilleur parti à en tirer pour enrichir le nouveau site Web de la Division sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire (<http://millenniumindicators.un.org>). En perfectionnant la base de métadonnées correspondant à ces indicateurs, on ne fera pas que les rendre plus transparents, on mettra aussi en évidence les problèmes conceptuels et méthodologiques qui appellent un complément de recherche. De plus, il est très utile d'avoir des métadonnées complètes, avec des notes détaillées sur les concepts et les méthodes, pour les pays qui veulent évaluer – et à terme développer – leur capacité de calculer à l'avenir tel ou tel indicateur précis.

12. À ce propos, en réponse à la recommandation 14, la Commission de statistique sera saisie d'une note d'information relative à la disponibilité des indicateurs de premier et de deuxième niveaux. On y présentera une évaluation des activités à entreprendre à l'avenir pour améliorer la couverture mondiale pour ces indicateurs. On entend ainsi concourir au débat sur le mode d'affectation de ressources humaines

et financières limitées qui soutiendrait le plus efficacement les efforts des pays cherchant à développer leurs moyens statistiques.

III. Rapports sur les progrès obtenus dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire

A. Historique

13. La Déclaration du Millénaire, adoptée en septembre 2000 par 147 chefs d'État et de gouvernement, et par 189 pays, a pour objectif de promouvoir une approche globale et une stratégie coordonnée permettant de s'attaquer simultanément, sur un large front, à de multiples problèmes. L'Assemblée générale a par ailleurs, dans sa résolution 55/162, demandé au Secrétaire général d'établir un rapport exhaustif tous les cinq ans, complété par des rapports annuels sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

14. Pour mieux suivre ces progrès, les experts de développement des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale, ont tiré de la Déclaration du Millénaire un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, les maladies, l'analphabétisme, la détérioration de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Les représentants de ces institutions ont également proposé, en consultation avec d'autres experts de statistiques, un ensemble d'indicateurs – qui procède du travail sur les indicateurs accompli précédemment dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays – permettant de suivre les progrès par rapport aux objectifs et aux cibles fixés dans la Déclaration (voir A/56/326).

15. Ensuite, le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ce dernier du fait qu'il préside le Groupe des Nations Unies pour le développement, ont accepté de coopérer au travail d'évaluation quantitative correspondant aux objectifs de développement, base des rapports annuels que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale. Il a été décidé en outre de charger la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales d'élaborer les bases statistiques permettant d'évaluer les progrès mondiaux obtenus dans la poursuite des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le PNUD s'occupant pour sa part de financer les équipes de pays envoyées par les Nations Unies pour aider les pays à élaborer leurs rapports nationaux.

B. Processus de suivi mondial

16. La Division de statistique et le Cabinet du Secrétaire général ont organisé à New York, en mars et avril 2002, deux réunions interinstitutions d'experts auxquelles ont participé des spécialistes d'institutions, de fonds et de programmes des Nations Unies ainsi que du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale (15 organismes en tout), et des statisticiens de différents pays. Les experts ont examiné lors des deux réunions les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire, vérifiant qu'ils correspondaient bien aux cibles et aux objectifs fixés, que les données

voulues étaient bien disponibles, et s'attachant aux problèmes d'exactitude des données, de concepts et de définitions, de couverture géographique et de cohérence diachronique pour le calcul ou l'estimation des chiffres régionaux et mondiaux des deux années repères (1990 et 2000). Les organismes ont convenu d'un calendrier et se sont réparti les responsabilités d'établissement des chiffres régionaux et mondiaux et d'analyse des données.

17. À partir des données et des études communiquées par les organismes, et compte tenu des débats des deux réunions interinstitutions d'experts, la Division de statistique a rédigé un rapport sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire, sur lequel est fondé le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/57/270; voir aussi ST/ESA/STAT/120 et les informations affichées à l'adresse <<http://millenniumindicators.un.org>>).

18. Le rapport du Secrétaire général ne présente que des données régionales et mondiales, mais la Division de statistique, en coopération étroite avec les institutions associées, tient à jour aussi une base de données de ces indicateurs de suivi, où se trouvent les séries disponibles d'indicateurs nationaux, ainsi que des séries pour information complétant les 48 indicateurs de base et permettant une analyse plus approfondie. Les chiffres conservés dans la base de données proviennent des institutions responsables des différents indicateurs; ce sont ceux qui paraissent dans les publications internationales, pour la plupart des estimations ou des chiffres ajustés découlant des collectes internationales de données réalisées auprès des pays. C'est à partir de cette base de données, constamment tenue à jour, que seront établis à l'avenir les rapports.

C. Améliorer la disponibilité et la qualité des données

19. Pour pouvoir établir aux échelons mondial et national des rapports utiles, il faut d'abord disposer de données nationales fiables et comparables pour calculer les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire. Les problèmes que posent les données sont de plusieurs ordres :

- Manque de normes convenues à l'échelon international;
- Hétérogénéité des normes statistiques utilisées par les pays;
- Problèmes de mesure liés à la nature des phénomènes dont on cherche à rendre compte;
- Limites et lacunes des programmes statistiques nationaux dans certains domaines statistiques précis;
- Domaines nouveaux de statistique, pour lesquels les méthodes sont récentes.

20. Certains des problèmes de normes internationales les plus sérieux semblent se manifester pour la mesure de la pauvreté et les enquêtes sur le revenu et la consommation qui lui sont associées. Les problèmes de mesure touchent les données sur l'emploi salarié et l'emploi, bien que les normes et recommandations internationales soient claires et exposées en détail dans des guides et directives publiés par des organismes des Nations Unies. Les normes en usage ne suffisent pas toujours à rendre compte de la réalité très diverse des conditions de travail dans les pays, surtout dans les zones rurales et dans le secteur informel. Les capacités

statistiques dont sont dotés les pays font apparaître des lacunes dans bien des domaines. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en offrent un exemple (pour la mortalité maternelle, infantile et juvénile, notamment), de même que les fichiers administratifs d'inscription scolaire et les programmes visant les données sur l'environnement.

21. Si l'on veut améliorer durablement les statistiques disponibles pour le calcul des indicateurs de suivi – notamment, mais pas seulement, des objectifs du Millénaire –, il est indispensable de renforcer les capacités statistiques des pays. À l'occasion du travail sur les indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire, on peut mettre en évidence dans les programmes des lacunes importantes, appelant une intervention. Il s'agit en particulier des enquêtes sur le revenu et la consommation, qui livrent les données sur le revenu nécessaires pour estimer les taux de pauvreté selon différentes méthodes, des parités de pouvoir d'achat, des enquêtes sanitaires et épidémiologiques sur différents domaines (17 des indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire ont trait à la santé), des enquêtes sur le taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire et le taux d'achèvement de ce niveau, des indicateurs environnementaux de différentes sources, des capacités d'analyse des échanges commerciaux, et des enquêtes sur la main-d'oeuvre.

22. L'élaboration des rapports de pays sur la poursuite des objectifs de développement du Millénaire, coordonnée par le PNUD, offre l'occasion d'aider à étoffer les capacités nationales de production, d'analyse et de diffusion des données. La Division de statistique a discuté avec le PNUD des modalités de collaboration, notamment de l'aide que la Division pourra apporter pour l'établissement des rapports sur la poursuite des objectifs du Millénaire dans certains pays, et de la participation de la Division aux ateliers de formation organisés par le PNUD pour aider les équipes nationales à les établir. La Division voit dans cette collaboration une occasion d'évaluer les besoins statistiques des pays et de faire maintenir des liens étroits entre ces rapports nationaux et les programmes nationaux de statistique.

23. Enfin, les informations provenant des pays que les équipes de pays des Nations Unies compileront et analyseront serviront d'apports complémentaires (parallèlement aux informations de source internationale) pour le rapport à l'Assemblée générale.

IV. Activités futures

24. La Division de statistique de l'ONU :

a) Assurera les services de secrétariat du comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement;

b) S'attachera aux aspects ci-après des indicateurs de suivi correspondant aux objectifs du Millénaire : i) coordination des activités de compilation et d'analyse des données pour les rapports mondiaux sur les progrès obtenus dans la poursuite de ces objectifs; ii) promotion d'une concertation suivie, entre les institutions et avec les pays, sur le développement des méthodes et la définition des normes internationales nécessaires; iii) assistance technique aux pays, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies;

c) Maintiendra les modalités d'élaboration du rapport mondial de 2002 sur les progrès obtenus dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire,

qui ont prouvé leur utilité. Un groupe d'experts interinstitutions doit se réunir en mars-avril 2003 pour garantir la pleine participation des institutions associées et une coordination efficace de leurs activités. Le groupe verra dans quelle mesure les données nécessaires pour le calcul des indicateurs de suivi sont disponibles, et débattrà des recherches méthodologiques nécessaires dans certains domaines;

d) Poursuivra ses travaux de tenue et d'actualisation régulière du site Web des indicateurs correspondant aux objectifs du Millénaire (en anglais) : <<http://millenniumindicators.un.org>>. Pour garantir la cohérence entre les chiffres utilisés pour le suivi mondial, ceux qui sont présentés dans les séries nationales du site Web de la Division de statistique de l'ONU et ceux qui figurent dans les bases de données d'autres institutions du système des Nations Unies, la Division continuera à encourager et promouvoir la concertation sur ces questions entre les institutions associées.

V. Points à débattre

25. La Commission de statistique est invitée :

a) À examiner le mandat proposé pour le comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement (annexe I);

b) À formuler des observations sur les activités envisagées par la Division de statistique pour soutenir le suivi des progrès obtenus dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire.

Notes

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 4 (E/2002/24)*, par. 66 b).

² Ibid., par. 66 e).

³ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, par 45 a).

⁴ La Division de statistique a dressé à cette fin, à partir de documents des Nations Unies, une liste de quelque 280 indicateurs utilisés ou qu'il était prévu d'utiliser pour le suivi des grandes conférences des Nations Unies.

⁵ Ce rapport peut être consulté (en anglais) sur le site Web du Conseil économique et social à l'adresse <<http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc/document.htm>>.

Annexe I

Projet de mandat du Comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement

Historique

1. Dans sa résolution 2000/27, le Conseil économique et social a invité la Commission de statistique, son organe consultatif technique faisant autorité en la matière :

- À servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés pour le suivi des décisions des grandes conférences;
- À réaliser une analyse technique approfondie de ces indicateurs;
- À émettre des recommandations concernant un nombre limité d'indicateurs;
- À mettre au point et recommander au Conseil un mécanisme permettant d'examiner du point de vue statistique les indicateurs qui seraient proposés à l'avenir.

2. En conséquence, à sa trente-deuxième session, la Commission a créé un groupe d'Amis de la présidence, chargé d'examiner plus avant les problèmes et de lui faire rapport à sa trente-troisième session, en 2002. Le groupe, dirigé par le professeur Tim Holt (Royaume-Uni), a présenté à la Commission, à sa trente-troisième session, son rapport définitif (E/CN.3/2002/26), où il formulait 31 recommandations (voir la version anglaise à l'adresse <<http://unstat.un.org/unsd/statcom/sc2002.htm>>). Il a notamment recommandé à la Commission de « créer un comité permanent qui serait chargé des questions relatives aux indicateurs et représenterait celle-ci entre les réunions afin d'éviter tout retard ». La Commission de statistique a été satisfaite du rapport et approuvé les recommandations, en particulier celle tendant à créer un comité permanent pour les indicateurs, auquel la Division de statistique servirait de secrétariat, ce qui permettrait à la Commission et aux systèmes de statistique régionaux et nationaux de poursuivre le dialogue avec les décideurs internationaux, régionaux et nationaux, et notamment, pour l'avenir, de participer dès le départ à l'élaboration de nouveaux indicateurs.

Mandat du comité

3. Le comité sera chargé de tenir à jour le schéma défini dans le rapport des Amis de la présidence, et pour cela a) de définir des indicateurs nouveaux à la suite des grandes conférences et réunions au sommet qui se tiendront sous l'égide des Nations Unies; b) de continuer à réviser la hiérarchie et les priorités contenues dans le schéma; et c) de revoir et d'affiner les indicateurs. La Division de statistique formulera en particulier des recommandations à l'intention du comité, en coopération étroite avec les principaux décideurs et à l'issue du processus consultatif préconisé au paragraphe 100 du rapport des Amis de la présidence. Le comité pourra demander à son secrétariat d'étudier certaines questions connexes et de lui préparer un bref rapport de recherche. Le comité étudiera ces recommandations et pourra soit agir au nom de la Commission, soit formuler lui-même des recommandations à l'intention de la Commission. Le comité prendra soin ce faisant d'appliquer les critères de sélection des indicateurs définis par les Amis

de la présidence (par. 52 à 55 du rapport). De plus, le comité aura à réexaminer et perfectionner régulièrement tous les indicateurs statistiques et, s'il est amené à apporter des modifications à cette occasion, précisera les modalités que les pays pourront suivre pour passer à l'indicateur perfectionné tout en préservant la continuité avec le passé récent. Ces examens périodiques des différents indicateurs inclus dans le schéma seront à inscrire aux différents programmes d'examen et de révision des normes statistiques qui font l'objet de rapports périodiques à la Commission de statistique.

4. Le Comité sera chargé de perfectionner en continu le site Web des métadonnées de la Division de statistique <<http://unstats.un.org/unsd/indicatorfoc/>> en se préoccupant particulièrement des indicateurs de la santé et de la nutrition.

Questions administratives

5. Le Comité travaillera par voie de télécommunications, appuyé par la Division de statistique qui assurera son secrétariat.

6. Le Comité soumettra des rapports ponctuels à la Commission de statistique, soit à la demande de cette dernière, soit de son propre chef.

7. La Commission de statistique pourra, à chacune de ses sessions, revoir et modifier la composition du Comité.

Annexe II

Liste proposée des membres du Comité consultatif permanent chargé des indicateurs de développement

Afrique du Sud

Australie

Brésil

Hongrie

Indonésie

Italie

Malaisie

Norvège

Palestine

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
